



LIÈGE université

**Droit, Science Politique
& Criminologie**

Travail dirigé en Science politique – Séminaire de soutien

PR. ANTONIOS VLASSIS

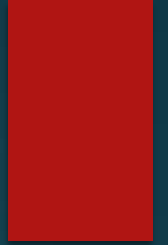
2026-2027

SÉANCE DU 30/9/2026

Objectifs du TDSP

- ❑ **Qu'est-ce qu'un TDSP ?** (objectifs)
- ❑ Réaliser un document de **synthèse** et une revue de littérature scientifique sur un **sujet approuvé** par le titulaire et un deuxième lecteur qui est le promoteur du TDSP et qui est choisi pour son expertise du champ thématique considéré.
- ❑ Etude basée sur une recherche **bibliographique**
- ❑ Le TDSP cherche à répondre à une **question** précise sur une thématique et un objet choisi.
- ❑ Cette question est définie par l'étudiant et le **promoteur** du travail (un académique du Département ; un académique qui donne un cours dans le programme de Science politique ; ou un de leurs assistants)

Des objectifs en termes de compétences



► Démarche scientifique

- Compétence en recherche bibliographique
- Lecture critique de sources scientifiques
- Compétence en rédaction scientifique
- Construction théorique : Mobilisation de modèles théoriques de la discipline considérée et des concepts adéquats

* *Pas de démarche empirique (TFE) !*

Des objectifs en termes de compétences



► Recherche bibliographique sur base de sources scientifiques (livres et articles)

+ **Lecture critique de sources** (scientifiques, juridiques, archivistiques, journalistiques)

+ **Rédaction scientifique**

dans la continuité de vos années Bac 1-2-3 !

ex: Initiation à la méthodologie des sciences sociales

ex: Méthodologie en science politique

ex: Méthodologie et analyse des politiques publiques (pratique)

ex: Méthodologie de l'enquête

+ vos professeurs et vos cours de bac : une source d'inspiration

Engagements pédagogiques

- ▶ Choix du promoteur – choix du sujet : laissé au libre choix de l'étudiant, mais ...
- ▶ Le *Travail dirigé* est un travail personnel de l'étudiant **mais il ne doit pas être mené en solitaire**. Un contact régulier avec le titulaire (Vlassis) et avec le promoteur (X) est nécessaire, de même qu'avec les autres étudiants.
- ▶ Plusieurs rencontres auront lieu avec le titulaire et tous les étudiants pour les aider dans leur recherche et pour apprécier l'état d'avancement de leur travail (suivi de la démarche)
- ▶ Les supports utilisés pour les séances plénières sont transmises aux étudiants via le lien ORBI suivant : <https://hdl.handle.net/2268/294684>

Un cheminement

- ▶ Le choix du sujet doit être déterminé **à la fin d'octobre**, ainsi que le choix du promoteur. L'étudiant choisit son promoteur parmi les responsables académiques qui interviennent dans le programme de Science politique (ou leurs assistants). Il dépose **son formulaire dûment signé au Secrétariat de Sciences politiques avant la date limite, à savoir le 19 novembre 2026 à 15h au plus tard**
- ▶ Si le choix du thème n'est pas déterminé pour cette date **et** que l'étudiant n'a pas pris contact avec l'enseignant pour expliquer ce retard et résoudre les éventuels problèmes, le travail sera pénalisé de 1 point.
- ▶ 02 février 2027 : La question de la recherche est finalisée par l'étudiant, avec l'accord du promoteur. Elle est transmise par mail au titulaire du cours, avec une liste de 12 références et un texte de 500 mots présentant la problématique (en format Word).
- ▶ L'étudiant doit remettre, pour le **05/05/2027, à 15h au plus tard** un exemplaire papier de son travail au Secrétariat du Département de Science politique, et envoyer un exemplaire électronique à Virginie Bigaré, cc: avlassis@uliege.be + adresse courriel de promoteur/trice
- ▶ En cas de non-respect du délai de dépôt du travail, l'étudiant est considéré comme ajourné.
- ▶ Entretien d'évaluation du TDSP + commentaires/questions de la part des titulaires-promoteurs/trices. Fin mai-fin juin 2027
- ▶ Pour la seconde session, le travail doit être remis sous les mêmes formes **pour le 17/8/2027 (à 15h au plus tard)**. En cas de non-respect du délai de dépôt du travail, l'étudiant est considéré comme ajourné.
- ▶ Et cela commence aujourd'hui : remplir le doodle !

Evaluation

2 évaluateurs : titulaire + promoteur/trice

L'évaluation du travail est basée sur :

- ▶ Le respect des **consignes**,
- ▶ la qualité de la forme **rédactionnelle**,
- ▶ la qualité de la **bibliographie** mobilisée,
- ▶ la qualité de la mobilisation des **arguments**,
- ▶ la qualité de la **structure** du plan du travail,
- ▶ l'adéquation de l'introduction et de la conclusion.

Un entretien d'évaluation est organisé entre le titulaire, le promoteur et l'étudiant afin de lui communiquer son résultat et de commenter les éventuelles faiblesses du travail.

TDSP – critères d'évaluation



1. Format

Nombre de pages : 20 pages + biblio/garde/Table des matières :

+/- 2-3 pages : -1 point ; +/- 4 pages et plus : - 2 points

Avec une feuille de style : Times New Roman 12 (1,5 interligne)

Respect des consignes liées à l'IA

2. Bibliographie

Mise en forme

Renvoi dans le texte

3. Qualité de la structure et du fond

Organisation logique du travail

Concepts (clairs – définis)

Mobilisation des arguments

Rigueur scientifique

Sortir de la compilation d'arguments

Introduction : y a-t-il une question ?

Conclusion : répond-elle à la question ?

4. Style d'écriture : les problèmes sont ils accidentels/répétitifs?

Orthographe

Citations trop longues

Style de rédaction

Lignes de transition

Transparence de l'argumentation

Les dates importantes



Date de remise des formulaires :

mardi 19 novembre 2026 avant 15h

- V. Bigarré : formulaire papier (+ mail)

Date de remise des travaux :

05 mai 2027 (à 15h au plus tard)

- V. Bigarré : papier (1 exemplaire) - sans couverture
plastifiée
+ exemplaire électronique

Format des travaux :

20 pages (hors page de garde et bibliographie)

Le format du texte : Times New Roman 12; 1.5 interligne; justifié.



Le séminaire est l'occasion de poser des questions ou de discuter de problèmes communs...

Ce n'est pas pendant le séminaire que vous travaillez sur votre TDSP ...

Séance 1 30 septembre 2026	Séance introductive	
Séance 2 07 octobre 2026	Échanges de vue par sous-groupes sur le choix du sujet <i>**remplir le doodle</i>	
Séance 3 14 octobre 2026	Échanges de vue par sous-groupes sur le choix du sujet	
Séance 4 21 octobre 2026	Séance de recherche bibliographique, Par Jérôme Nossent	
Séance 5 04 novembre 2026	Collecter des données, Par Jérôme Nossent	
Séance 6 18 novembre 2026	Réaliser des références bibliographiques	
Séance 7 25 novembre 2026	Lire et comparer les textes	
Séance 8-9 10 et 17 février 2027	Commentaires sur votre draft	
Séance 10-11 10 et 17 mars 2027	Discussions autour des TDSP des années précédentes	
Séance 12-13 07 et 14 avril 2027	Discussions autour de votre TDSP	
05 mai 2027	Soumission de votre TDSP	

Utilisation de l'IA



Dans vos travaux, utiliser l'intelligence artificielle (IA) librement lorsqu'elle joue le rôle :

- ▶ **d'assistant linguistique** : cette aide porte sur l'amélioration (formulation, mise en forme, traduction...) de textes que vous avez rédigés. Elle est comparable aux correcteurs d'orthographe et de grammaire existants.
- ▶ **d'assistant à la recherche d'information** : cette aide est assimilable à l'usage des moteurs de recherche existants qui facilitent l'accès à la connaissance d'un sujet.

Il est interdit de présenter la production d'une IA (texte, image, code, musique...) comme la sienne propre ou celle d'un condisciple !

L'étudiant qui serait tenté de confier à ChatGPT ou d'autres IA le soin de produire, en tout ou en partie, ses travaux personnels est passible de sanctions. L'expérience de l'enseignant lui permet d'avoir l'intuition de la présence d'une fraude.

TDSP/Annexe-IA



- ▶ **Production intellectuelle personnelle** : Les outils d'IA ne peuvent se substituer au travail personnel de réflexion et d'analyse.
- ▶ **Transparence quant à l'usage de l'IA** : Tout recours à un outil d'IA dans le cadre de la préparation ou de la rédaction du TDSP doit être signalé dans l'introduction/TDSP remis. Une déclaration précisera le ou les outils utilisés ainsi que la nature de leur intervention. Cette déclaration doit permettre d'identifier de manière suffisamment précise le rôle joué par l'outil dans le processus de réalisation du travail.
- ▶ **Explication du processus d'élaboration du travail** : L'étudiant.e joindra au TDSP, en annexe, une présentation synthétique d'une demi-page maximum, présentant l'évolution de sa réflexion et les principales étapes de la démarche ayant conduit au résultat final.
- ▶ **Relevé des échanges avec les outils d'IA** : Tout recours à un outil d'IA dans le cadre de la préparation ou de la rédaction du TDSP doit être signalé dans l'annexe. Lorsque l'étudiant.e a eu recours à un outil d'IA générative, il ou elle devra conserver et joindre en annexe les échanges ayant contribué de manière pertinente à la préparation ou à la réalisation du travail. Le relevé devra permettre d'identifier les principales demandes adressées à l'outil ainsi que les réponses obtenues.

TDSP/IA



- ▶ **Épreuve orale individuelle** : l'étudiant.e pourra être interrogé.e sur les sources mobilisées, les choix effectués, l'argumentation développée, les conclusions du travail ainsi que sur les principales étapes de son élaboration.
- ▶ **Responsabilité** : L'étudiant.e demeure responsable du contenu du TDSP remis, de l'exactitude des informations qu'il contient ainsi que du respect des règles d'intégrité académique. En cas de recours à un outil d'IA, l'étudiant.e est donc responsable de pouvoir rendre compte de la manière dont cet outil a été utilisé et de démontrer sa maîtrise du travail présenté.
- ▶ Charte ULiège d'utilisation des intelligences artificielles génératives dans les travaux universitaires:

Lectures



Lecture obligatoire

- ▶ Geoffrey Grandjean et Antonios Vlassis (dir.), *Réaliser un travail scientifique : instruments et processus en sciences politiques et sociales*, Presses Universitaires de Liège, 2023.